

Un « fonctionnaire défense » surveille le CNRS...

Vincent Geisser, chercheur au CNRS et spécialiste de l'islam et de la diversité depuis 1991, passe le 29 juin en conseil de discipline. Il est l'objet d'un véritable harcèlement de la part de Joseph Illand, ingénieur général de l'armement et « fonctionnaire sécurité défense » au CNRS depuis 2003, après un temps à la Défense et d'autres missions interministérielles. On apprend à cette occasion l'existence d'un tel « fonctionnaire défense » au CNRS. C'est lui qui signe les ordres de mission à l'étranger des chercheurs du CNRS, qui doit protéger les recherches hexagonales d'éventuelles velléités d'espionnage... non intervenir sur le contenu des recherches !

Un espion au CNRS ?

L'affaire remonte à 2004 quand Vincent Geisser entreprend une enquête sur la place

des chercheurs maghrébins dans les travaux français. Statistiques et fichiers à composante ethnique obligent, le projet doit avoir l'aval de la CNIL et l'autorisation tarde. Et le fonctionnaire intervient, constitue un dossier sur les prises de position de VG et demande de classer ses recherches comme « sujet sensible ». Les choses se corsent à partir du 4 avril, date à laquelle VG envoie un mail au comité de soutien d'une étudiante allocataire de recherche à qui le CNRS vient de supprimer son allocation parce qu'elle est voilée. A partir de ce qui n'est qu'une correspondance privée, le CNRS convoque le conseil de discipline...

V. Geisser est défendu par son laboratoire, par la section 33 (Mondes modernes et contemporains) du CNRS. A l'initiative de Esther Benbassa, directrice d'études à l'EPHE, une pétition est lancée qui recueille

immédiatement des milliers de signatures, un collectif pour la sauvegarde de la liberté intellectuelle des chercheurs et enseignants chercheurs de la Fonction publique est constitué. Le collectif craint une sanction qui ferait jurisprudence et qu'on oblige pour de bon les chercheurs au devoir de réserve. Il y va de l'indépendance de la recherche, notamment en Sciences humaines... ●

JEAN MALIFAUD

Pour consulter et signer la pétition : <http://petition.liberteintellectuelle.net/>



La compagnie Jolie Môme, le premier mai.

Non au déni de justice

Notre camarade Pascal Besuelle (SNES/FSU), enseignant à Cherbourg au collège *Les Provinces* passera au tribunal correctionnel de Coutances le 8 septembre 2009. Il est poursuivi pour « Violence exercée sur un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions ayant entraîné... 0 jours d'ITT » !

Cette poursuite s'ajoute à celles entreprises contre des syndicalistes d'EDF en lutte, elle fait également suite à l'amende exorbitante infligée à Alain Hébert, ancien secrétaire départemental de l'UL CGT Cherbourg (plus de 20 000 euros). Elle est symptomatique d'une volonté de casser les résistances et les solidarités qui s'organisent face à un pouvoir arrogant et brutal. Pour mémoire, rappelons que la visite de Sarkozy pour les vœux de l'éducation dans la Manche le 12 janvier 2009 avait donné lieu à une mobilisation populaire d'ampleur, conclue par l'arrivée de l'hyper président sous les huées de la foule.

Parfaitement innocent des faits qui lui sont reprochés, Pascal Besuelle est donc incontestablement une nouvelle victime de la criminalisation de l'action sociale et de

l'atteinte aux libertés individuelles. Plus de 2 800 personnes ont déjà signé une pétition exigeant sa relaxe.

Sanctionner la résistance

De nombreuses personnes sont prêtes à témoigner de l'engagement remarquable de Pascal Besuelle tout au long de la journée du 12 pour que tout se passe bien et de l'absence totale de violence de sa part. Les témoignages retiennent en revanche le déferlement ahurissant de forces de l'ordre. La mutation du préfet et du directeur de police ont amplement fait la démonstration d'une organisation défaillante le 12 janvier.

La mobilisation le 8 septembre se doit d'être massive. La solidarité avec notre collègue et camarade sera la réponse du mouvement social à ceux qui veulent le faire taire par tous les moyens. Un pré-avis de grève dans toute l'éducation sera déposé par la section départementale FSU. Tout sera mis en œuvre pour aboutir à un appel à la grève de l'ensemble des organisations syndicales de l'éducation du département. ●

NICOLAS BENIES

Un anticyclone d'abat sur la Gua

La grève générale en Guadeloupe du 20 janvier au 4 mars 2009 avait vu la signature de l'accord Bino, qui avait imposé (entre autre) 200 euros d'augmentation des bas salaire. Une victoire du LKP, rassemblant syndicats, partis politiques, associations, etc.

Le gouvernement n'allait pas rester sur cette défaite cuisante. C'est par le biais de la répression qu'il contre-attaque : ouverture d'une enquête judiciaire contre Elie Domota (porte-parole de LKP) qui a été accusé « d'incitation à la haine raciale ». Avant tout pour décrédibiliser l'emblème de la mobilisation. En effet, il était reproché à Elie Domota de s'être adressé aux patrons guadeloupéens en ces termes : « Soit ils appliqueront l'accord... soit ils quitteront la Guadeloupe » et d'ajouter que « nous ne laisserons pas une bande de békés rétablir l'esclavage ».

En même temps se sont ouverts des procès contre les avocats du LKP, des convocations et des procès contre des diri-

Menace de licenciement d'un « désobéisseur » Marseillais

L'année scolaire a été marquée, dans les Bouches du Rhône comme ailleurs, par une répression et des sanctions significatives à l'encontre de nombreux enseignants entrés dans des formes plus ou moins dures de désobéissance civile. Déterminés à résister au démantèlement de l'Ecole Primaire, ces enseignants ont boycotté le nouveau dispositif de « soutien » prévu pour remplacer peu à peu l'intervention des maîtres spécialisés. Ils ont aussi refusé d'appliquer les nouveaux programmes 2008 qui, comme le prévoyait la loi d'orientation Fillon, ne placent plus l'élève au centre du système. Ils n'ont pas fait passer les évaluations nationales car elles sont inadaptées et organisent le tri des élèves. Ils ont aussi refusé de participer au fichage de leurs élèves dans la base de donnée nationale « Base élèves ».

Erwan Redon est l'un d'entre eux. Il passera le 7 juillet en commission disciplinaire pour « insuffisance professionnelle ».

Il est menacé de licenciement. D'après de récents propos de l'Inspecteur d'académie, Erwan Redon se cacherait derrière la « désobéissance » pour masquer son incapacité professionnelle. Les enseignants qui le côtoient au quotidien sont plutôt d'avis que c'est l'Inspecteur d'Académie qui se cache derrière le motif d'insuffisance professionnelle pour masquer sa volonté d'écarter un fonctionnaire « gênant ».

Erwan est un passionné de questions d'Ecole, avec une façon d'enseigner qui ne coïncide pas avec les canons normatifs que cherchent à imposer les tenants de l'Institution. C'est la même logique qui l'avait déjà poussé il y a quelques mois à refuser



son inspection sous les modalités actuelles : Erwan Redon ne rejette pas les aspects formateurs de l'inspection mais refuse, comme dans sa classe, d'être désigné par une note. Une question que, de toute évidence, l'Administration ne souhaite pas voir posée dans les rangs des enseignants.

Pénaliser les désobéisseurs.

En témoigne cette convergence inédite de sanctions disciplinaires. Nous sommes bien dans l'air du temps d'un discours politique de plus en plus répressif, et d'un Ministère de l'Education Nationale déterminé à gérer ses personnels sur le mode des entreprises privées. Plus alarmant encore, la tendance de l'administration à « éliminer » ceux qui ne se conforment pas rigoureusement et docilement aux modes d'emploi pédagogiques qu'elle édicte.

Erwan Redon a choisi de s'opposer à l'institution pour défendre des valeurs et lutter contre les dérives actuelles d'un système éducatif en crise. Parce qu'il est investi et critique, parce qu'il porte le même combat que la majorité des enseignants, soutenons-le, empêchons son licenciement. ●

SANDRINE DOLLINGER

Pour signer et faire signer la pétition, participer au soutien financier : <http://www.soutienerwanredon.org>

La répression de la délinquance

geants de l'UGTG (Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe), et enfin un procès contre les jeunes de Gourbeyre...

Les attaques sont dirigées contre les jeunes, les syndicalistes et leurs alliés. Il s'agit de leur faire payer les 44 jours de grève générale et de montrer que c'est la République qui dirige. Et la République ne peut souffrir qu'on s'attaque au patronat et qu'on empêche les profits de se faire...

Au delà de ces procès, le gouvernement veut dissuader la population de se mobiliser à nouveau. Il est donc décidé à taper fort. C'est pourquoi l'UTGT et le LKP ont lancé le 14 mai 2009, un appel à la solidarité internationale. Il faut rester attentif à ce qui se passe en Guadeloupe et à la répression que veut exercer le gouvernement. ●

RAPHAEL GIROMINI

Alain Refalo : emblème de la désobéissance

Alain Refalo, un professeur des écoles à Colomiers (31) est convoqué le jeudi 9 juillet à 15h pour une commission disciplinaire pour « refus d'obéissance, manquement au devoir de réserve, incitation à la désobéissance collective et attaque publique contre un fonctionnaire de l'Education Nationale ». Dans la foulée, Alain Refalo a eu un retrait de 14 jours de salaires et un refus de promotion au grand choix. Avec des reproches aussi marqués on pourrait s'attendre à ce qu'Alain Refalo soit un véritable terroriste, un ennemi public n°1 ou un danger vivant pour l'Education nationale...

Mais ce qui est reproché à Alain Refalo est plus terre-à-terre. Il a organisé un atelier théâtre sur le temps d'aide personnalisée (avec l'accord des parents) et il a écrit à son inspecteur une lettre intitulée « En conscience, je refuse d'obéir », datée du

6 novembre 2008. Il est sans doute à l'initiative de la mobilisation publique des désobéisseurs.

Dans cette lettre, Alain Refalo témoigne : « L'objet de ma lettre est de vous informer que je ne participerai pas à ce démantèlement. En conscience, je refuse de me prêter par ma collaboration active ou mon silence complice à la déconstruction d'un système, certes imparfait, mais qui a vocation à éduquer et instruire, à transmettre tout autant un « art de faire » qu'un « art de vivre », en donnant toutes ses chances à chaque élève, sans aucune distinction. »

C'est finalement cela qui est reproché à Alain Refalo : avoir une conscience et le courage de refuser de mettre en place la destruction programmée de l'Education nationale. ●

RAPHAEL GIROMINI